



Opération: Argentine - Bureau régional

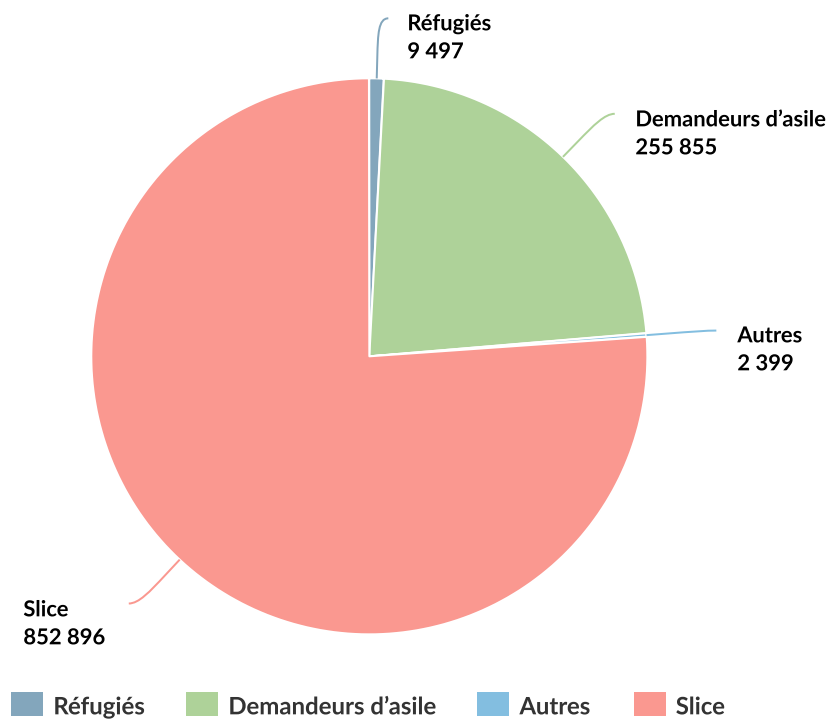


(<http://reporting.unhcr.org/admin/structure/block/manage/block/29/configure>)

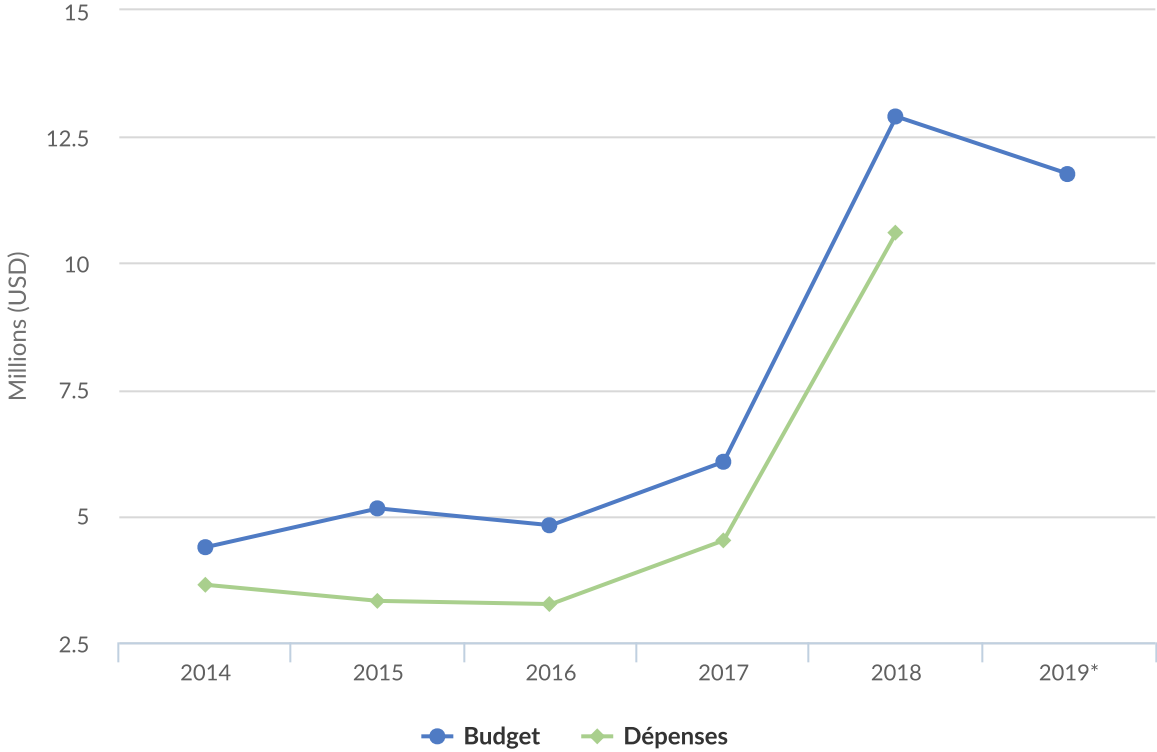
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 363% EN 2018

2018	1,120,647
2017	241,989
2016	20,175



Budgets et Dépenses - Argentine - Bureau régional



Contexte opérationnel

En 2018, les opérations du HCR dans les six pays placés sous la responsabilité du Bureau régional en Argentine ont été caractérisés dans une grande mesure par la dégradation de la situation au Venezuela, qui a obligé les Vénézuéliens à fuir dans des pays frontaliers ou plus éloignés. Il en est résulté un environnement de protection plus complexe, avec des obstacles juridiques plus importants à l'accès au territoire et aux régimes d'asile, des difficultés pour obtenir des documents et accéder aux services essentiels, et un accès restreint aux soins médicaux.

En Bolivie, les changements récurrents de responsables au sein de la Commission Nationale des Réfugiés (CONARE) ont mis à rude épreuve les capacités déjà limitées du régime d'asile. Les personnes relevant de la compétence du HCR, en particulier les Vénézuéliens, ont eu des difficultés à accéder à la procédure d'asile et il y a eu des retards dans la procédure de détermination du statut de réfugié et dans la délivrance de documents.

S'agissant de la réinstallation, en Argentine, le HCR a continué d'appuyer le programme pour les Syriens, malgré les problèmes considérables posés par la situation financière du pays. Au Chili, d'importants efforts de plaidoyer auprès du Gouvernement ont été nécessaires pour maintenir l'actuel programme de réinstallation.

Au Pérou, en dépit des changements intervenus dans l'environnement politique, le Gouvernement a continué de mettre en œuvre, de manière assez systématique, une politique très généreuse à l'égard des ressortissants vénézuéliens, bien que le pays accueille le plus grand nombre de demandeurs d'asile vénézuéliens de la région.

Tendances démographiques

Fin 2018, selon les données statistiques communiquées par les États, la population relevant de la compétence du HCR dans les six pays s'élevait à quelque 348 500 personnes – dont 25 000 demandeurs d'asile, 7 000 réfugiés et 316 500 autres personnes relevant de la compétence du HCR – ce qui représente une augmentation de 104% par rapport à 2017. Pour la Bolivie, seules les statistiques du premier semestre étaient disponibles et il se peut donc que le chiffre final soit légèrement différent.

Une grande majorité des personnes relevant de la compétence du HCR étaient originaires du Venezuela ; ensuite du Pérou, de Colombie et de Cuba. Toutefois, certaines personnes relevant de la compétence du HCR provenaient également d'Afrique (principalement du Sénégal) et de la République arabe syrienne.

Principales réalisations

Le HCR a continué d'offrir un appui technique aux gouvernements d'Argentine, d'Uruguay et du Paraguay pour renforcer les procédures de détermination du statut de réfugié, qui étaient soumises à de fortes pressions en raison de l'afflux massif en provenance du Venezuela. L'organisation a continué d'assurer les fonctions suivantes : participation régulière aux réunions de la CONARE ; appui technique lors de l'analyse des demandes individuelles et de la prise de décision ; et renforcement des capacités de la CONARE par la formation des secrétariats techniques.

Le HCR a plaidé pour que toutes les lois relatives aux réfugiés soient conformes aux normes internationales, même dans le cadre de l'actuelle situation vénézuélienne, qui a considérablement fait augmenter le nombre de demandes en attente.

Dans le contexte de la déclaration de situation d'urgence de niveau 2 au Pérou, le HCR a continué d'assurer une protection et une aide immédiate ; de garantir l'accès au territoire et à l'asile par une surveillance renforcée aux frontières ; de veiller à ce que les personnes les plus vulnérables reçoivent une aide humanitaire pour subvenir à

leurs besoins essentiels ; de renforcer la capacité publique de réponse à la situation d'urgence et de plaider pour l'inclusion des personnes relevant de sa compétence dans le mécanisme de protection sociale ; de promouvoir la cohésion sociale tout en renforçant le lien avec les communautés d'accueil, en particulier dans le cadre de la campagne nationale inter-agences « *Tu causa es mi causa* » (Ta cause est ma cause).

En août 2018, le Paraguay a approuvé une loi relative à la protection et à la naturalisation des apatrides, qui met en place un cadre de protection et crée une procédure de détermination du statut d'apatride, tout en remédiant à la situation des enfants de ressortissants paraguayens nés à l'étranger. En octobre 2018, le Congrès uruguayen a approuvé une loi sur la reconnaissance et la protection des apatrides, avec des mesures destinées à faciliter leur naturalisation et une procédure de détermination du statut d'apatride. En Argentine, la version finale d'un projet de loi a été approuvée par la Chambre des députés en décembre.

En Argentine, le HCR a contribué à l'élaboration d'un modèle de réinstallation adapté et ciblé sur le contexte local. Le Gouvernement argentin offre l'accès aux services publics courants tandis que des parrains communautaires prennent en charge l'assistance pendant un an. Le HCR, conjointement avec l'OIM, est parvenu à réaliser les objectifs clés fixés dans le Plan d'action du Mécanisme d'appui conjoint aux pays de réinstallation émergents (ERCM). L'une des principales réalisations a été la consolidation d'une solide relation avec le Gouvernement argentin, ainsi que la mise en place de structures officielles et le renforcement des capacités.

Au Chili, le HCR a offert des conseils techniques et un appui logistique au Groupe de travail sur la réinstallation dans le cadre de l'ERCM pour faciliter l'intégration locale des réfugiés syriens réinstallés ; l'organisation a également aidé à identifier des acteurs de la société civile et du secteur privé afin de concevoir un modèle pilote de mécanisme de parrainage communautaire.

En Uruguay le HCR a continué à soutenir le programme de réinstallation en milieu rural. Les quatre premières familles originaires du Nord de l'Amérique centrale, arrivées en novembre 2017, et un deuxième groupe de trois familles réinstallées en novembre 2018 ont été intégrées avec succès.

Besoins non satisfaits

Les limites concernant la présence et le montant des fonds mis à la disposition du HCR ont eu un effet sur la réponse à la situation vénézuélienne, car il était crucial, au début de la crise, de nouer de nouveaux partenariats et de renforcer la capacité des partenaires actuels. Dans tous les pays, les études de profilage ont été jugées essentielles mais n'ont pu être réalisées faute de fonds. Des financements supplémentaires pour soutenir les CONARE auraient été nécessaires pour traiter le nombre accru de demandes en attente et s'occuper des demandeurs d'asile et réfugiés supplémentaires. Des fonds destinés à étendre la protection aux frontières permettraient également au HCR d'accroître sa capacité limitée de surveillance des problèmes de protection aux frontières et de renforcer les capacités des fonctionnaires travaillant aux frontières.

(<http://reporting.unhcr.org/node/24171/edit>)
